



Réduction du délai de préavis

Par **stef boutier**, le **13/06/2008** à **15:08**

J'ai signé un bail d'habitation en mai 2006 pour un appartement au 1er étage d'une maison datant de 1950 dont le rez-de-chaussée, occupé par un local médical (podologue) était inhabité.

Depuis, le podologue est parti et le local est devenu un commerce avec un appartement habité. Les murs de la maison ne sont pas suffisamment isolés et cela occasionne de vraies nuisances sonores.

Je souhaiterais donc quitter les lieux.

Sachant que le fait que le rez-de-chaussée inhabité était pour moi un critère de décision lors de la signature du bail, puis-je demander au propriétaire qu'il réduise la durée du préavis à 1 mois ?